

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_A124-DE
Date de télétransmission : 22/07/2015
Date de réception préfecture : 22/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A124

OBJET : Ressources - Finances - Comptabilité - Admissions en non valeur - Budget Annexe des Transports Publics Urbains

Le 10 juillet 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHÉ Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCÉL Joël – MARTIN Régis – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille – ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DEVESSA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – MALAUZAT Irène donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – ROLANDO Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SUSINI Jules donne pouvoir à PAOLI Stéphane – ZERKANI Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CALAFAT Roxane – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique – TRAINAR Nadia – FRAUDIN Bernard – GIUSTI Michel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_15

CONSEIL DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

**Objet : Comptabilité- Admissions en non-valeur – Budget annexe des Transports
Publics Urbains
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

L'objet de ce présent rapport est de se prononcer sur l'admission en non-valeur des sommes portées sur les états de créances irrécouvrables produits par le trésor public. Le comptable public ayant par ailleurs épuisé tous les moyens d'exécution mis à sa disposition par des mesures législatives et réglementaires afin de récupérer les sommes.

Exposé des motifs :

Le comptable public d'Aix et Campagne a fait parvenir les états des produits irrécouvrables pour les années 2013-2014, en demandant l'admission en non-valeur pour apurement des comptes de prise en charge des titres de recettes.

Il est à signaler que Monsieur le comptable public a épuisé tous les moyens mis à sa disposition par des mesures législatives et réglementaires afin de recouvrer les sommes.

En outre, l'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante ne fait pas obstacle à l'exercice des poursuites, la décision prise en faveur du comptable n'éteignant pas la dette du redevable.

La liste détaillée des créances irrécouvrables d'un montant de 170,70 € pour le budget annexe des transports publics urbains est consultable sur simple demande à la direction des finances.

Exercice 2015 Numéro de la liste 1553240231 pour un total de 170,70			
Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Particulier	5	170,70
Catégories de produits	LOYERS	5	170,70
Motifs de présentation	Poursuite sans effet	1	48,00
	Combinaison infructueuse d'actes	1	67,70
	RAR inférieur seuil poursuite	3	55,00
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	5	170,70
	Supérieur ou Égal à 100 et inférieur strictement à 1000	0	0,00
	Supérieur ou Égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	0	0,00
	Supérieur ou Égal à 5000	0	0,00
Exercice de prise en charge	2014	1	24,00
	2013	4	146,70

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2007-450 du 25 mars 2007 modifiant le CGCT (partie réglementaire) ;

VU l'avis de la Commission des finances et du contrôle de gestion du 25 juin 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 10 juillet 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'admission en non-valeur des sommes précitées qui font l'objet d'une inscription budgétaire sur les comptes 6541 «créances admises en non-valeur».

OBJET : Ressources - Finances - Comptabilité - Admissions en non valeur - Budget Annexe des Transports Publics Urbains

Vote sur le rapport

Inscrits	89
Votants	81
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	81
Majorité absolue	41
Pour	81
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

20 JUL. 2015